

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 23.10.2017

Numéro de version 1.1

Révision: 23.10.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** DIESEL IMPROVER
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Additif pour diesel
Uniquement pour manipulation adéquate.
- **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
BUCHER_AG_LANGENTHAL
MOTOREX-Schmiertechnik
Bern-Zürich-Strasse_31__
CH-4901_Langenthal__
Telefon_+41_(0)62_919_75_75
- **Représentatif unique en UE:**
MOTOREX Deutschland AG, Bismarckstrasse 28, D-69198 Schriesheim
- **Service chargé des renseignements:** msds@motorex.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Centre d'informations toxicologiques, CH-8028 Zurich
info@toxi.ch
Tél. +41(0)44 251 51 51 ou CH-numéro d'urgence 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Hydrocarbures en C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, des cycloalcanes, des aromatiques <2%
- **Mentions de danger**
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 23.10.2017

Numéro de version 1.1

Révision: 23.10.2017

Nom du produit: DIESEL IMPROVER

(suite de la page 1)

Conseils de prudence

- P101 *En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.*
- P102 *Tenir hors de portée des enfants.*
- P103 *Lire l'étiquette avant utilisation.*
- P273 *Éviter le rejet dans l'environnement.*
- P301+P310 **EN CAS D'INGESTION:** Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P331 *NE PAS faire vomir.*
- P405 *Garder sous clef.*
- P501 *Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.*

Indications complémentaires:

EUH044 Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.

2.3 Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

*

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Préparations
Description:

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

Numéro CE: 926-141-6 Reg.nr.: 01-2119456620-43	Hydrocarbures en C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, des cycloalcanes, des aromatiques <2%	70-100%
	Asp. Tox. 1, H304	
EINECS: 248-363-6 Reg.nr.: 01-2119539586-27	2-Ethylhexylnitrate	5-10%
	Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332	

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Enlever les résidus au savon et à l'eau.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion:

Ne pas faire vomir. Ne pas donner des agents stimulant la résorption.

Consulter un médecin qui décidera de la méthode ou de la nécessité d'un lavage gastrique.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 23.10.2017

Numéro de version 1.1

Révision: 23.10.2017

Nom du produit: DIESEL IMPROVER

(suite de la page 2)

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

NE PAS UTILISER DE JET D'EAU.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: *Aucune mesure particulière n'est requise.*

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas nécessaire.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les vapeurs de ce produit sont plus denses que l'air et se concentreront dans les endroits surbaissés comme les puits, les réservoirs de stockage et autres zones confinées.

· Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas chauffer au-dessus du point d'éclair.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

· Indications concernant le stockage commun: *Pas nécessaire.*

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé loin de toute source d'ignition ou de chaleur.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

(suite page 4)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 23.10.2017

Numéro de version 1.1

Révision: 23.10.2017

Nom du produit: DIESEL IMPROVER

(suite de la page 3)

- **Classe de stockage:** 10
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL
2-Ethylhexylnitrate

Oral	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	0,025 mg/kg/24h (consommateur)
Dermique	DNEL / Workers / Local Effects / Long-term	0,044 mg/cm2 (ouvrier)
	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	1 mg/kg/24h (ouvrier)
	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	520 mg/kg/24h (consommateur)
Inhalatoire	DNEL/general population/Local effects/Long-term	0,022 mg/cm2 (consommateur)
	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	0,35 mg/m3 (ouvrier)
	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	0,087 mg/m3 (consommateur)

· PNEC
2-Ethylhexylnitrate

PNEC / Aquatic organisms / Freshwater	0,0008 mg/l (organismes aquatiques)
PNEC / Aquatic organisms / Marine water	0,00008 mg/l (organismes aquatiques)
PNEC/Aquatic organisms/Sewage treatment plant/STP	10 mg/l (organismes aquatiques)
PNEC / Aquatic organisms / Sediment (freshwater)	0,00074 mg/kg (organismes aquatiques)
PNEC / Aquatic organisms / Sediment (marine water)	0,00074 mg/kg (organismes aquatiques)
PNEC / Terrestrial organism / Soil	0,000191 mg/kg (organismes terrestres)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition
· Equipement de protection individuel:
· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 23.10.2017

Numéro de version 1.1

Révision: 23.10.2017

Nom du produit: DIESEL IMPROVER

(suite de la page 4)

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection respiratoire en cas de formation d'aérosol ou de brouillard: utiliser un masque avec un filtre de type A2, A2 / P2 ou ABEK.

Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Gants de protection à 374, résistant à l'huile en cours d'utilisation. La norme EN 374 Niveau 3 contrôle G1

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0.4 mm

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 60 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 1).

Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales
Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Brun

Odeur: De type solvanté

Seuil olfactif: Non déterminé.

valeur du pH: Non déterminé.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 175 °C (DIN EN ISO 3405)

Point d'éclair >75 °C

Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

Température d'inflammation: 210 °C (DIN 51794)

Température de décomposition: Non déterminé.

Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion:

Inférieure: Non déterminé.

Supérieure: Non déterminé.

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 23.10.2017

Numéro de version 1.1

Révision: 23.10.2017

Nom du produit: DIESEL IMPROVER

(suite de la page 5)

· Pression de vapeur à 20 °C:	1 hPa
· Densité à 20 °C:	0,812 g/cm ³ (ASTM D 4052)
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	2,7 mPa*s @ 20 °C
Cinématique:	Non déterminé.
VOC (CE)	89,11 %
VOCV (CH)	89,11 %
· Teneur en substances solides:	0,0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Avec les oxydants puissants.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus
- **Indications complémentaires:** Pas de polymérisation dangereuse.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Hydrocarbures en C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, des cycloalcanes, des aromatiques <2%

Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat)
	NOAEL	1.000-5.000 mg/kg/24h (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (lapin)
	LC50 / 4h	5,28 mg/l (rat)
Inhalatoire	NOAEL	200 ppm (rat)
	NOAEC	275-10.400 mg/m3 (rat)

2-Ethylhexylnitrate

Oral	LD50	10 ml/kg (rat)
Dermique	NOAEL	500 mg/kg/24h (lapin)

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 23.10.2017

Numéro de version 1.1

Révision: 23.10.2017

Nom du produit: DIESEL IMPROVER

(suite de la page 6)

Inhalatoire	NOAEC	120 ppm (rat)
	NOAEC	639-863 mg/m3 (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
A température élevée, formation possible de vapeur en concentrations suffisantes pour provoquer une irritation respiratoire.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

Hydrocarbures en C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, des cycloalcanes, des aromatiques <2%

LL50	2-5 mg/l/96h (poisson)
LL50	2-5 mg/l/48h (poisson)
LL50	5-17 mg/l/24h (poisson)
EL50	1,4 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
EL50	4,6 mg/l/24h (Invertébrés aquatiques)
	1-3 mg/l/24h (algae / cyanobacteria)
EL50	1-3 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
EL50	0,81-0,89 mg/l/21d (Invertébrés aquatiques)
NOELR	1,22 mg/l/21d (Invertébrés aquatiques)
NOELR	1.000 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)

2-Ethylhexylnitrate

LC50	2 mg/l/96h (poisson)
EC50	1.000 mg/l/3h (microorganisms)
EC50	5,35 mg/l/24h (algae / cyanobacteria)
EC10	0,76-1,54 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
EC50	1,57-3,22 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
EC50	12,6 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)

(suite page 8)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 23.10.2017

Numéro de version 1.1

Révision: 23.10.2017

Nom du produit: DIESEL IMPROVER

(suite de la page 7)

NOEC	3,26 mg/l/48h (algae / cyanobacteria)
	1,52 mg/l/96h (poisson)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

2-Ethylhexylnitrate

coefficient de partage	5,24 [---] (log Kow) (Bioaccumulation)
Biodégradabilité	0 % (28d) (Biodégradabilité) (OECD 301 F)

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Effets écotoxiques:**

· **Remarque:** Nocif pour les poissons.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Rejeté dans l'environnement aquatique, ce produit flottera et s'évaporerait en partie.vvvv

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Auto-classification selon VwVwS, 17.05.1999):
polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Pour le recyclage, s'adresser aux dépôts de déchets.

· Catalogue européen des déchets	
07 06 04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU	
· ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	néant

(suite page 9)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 23.10.2017

Numéro de version 1.1

Révision: 23.10.2017

Nom du produit: DIESEL IMPROVER

(suite de la page 8)

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant: Non |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable. |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable. |
| <ul style="list-style-type: none"> · "Règlement type" de l'ONU: néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Classement des liquides pouvant polluer les eaux:**
classe A (Auto-classification selon VwVwS, 17.05.1999)
- **VOC (CE)** 89,11 %
- **VOCV (CH)** 89,11 %
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

La classification du mélange a été effectuée par calcul conformément aux règles énoncées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008.

Aucune instruction spéciale de formation pour assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement n'est requise.

- **Phrases importantes**
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 Nocif par contact cutané.
H332 Nocif par inhalation.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Service établissant la fiche technique:** Abteilung Produktsicherheit
- **Acronymes et abréviations:**
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

CH/FR